



Nos experts ont la parole

Mensuel de l'Ordre des Experts-Comptables

Juillet/Août 2009 – n°276

Jean-Luc Decornoy, Président du directoire de KPMG S.A.

Avec l'aimable autorisation du mensuel de l'Ordre des Experts-Comptables :

www.experts-comptables.fr



Une réforme nécessaire à la compétitivité de nos entreprises

La complexité du système fiscal français déconcerte les entreprises nationales et les investisseurs étrangers. Cette situation, déjà pénalisante en période économique favorable, l'est davantage en situation de crise.

Par Jean-Luc Decornoy, président du directoire de KPMG S.A.

Les acteurs économiques appellent de leurs vœux une fiscalité "modernisée" qui répondrait aux critères suivants :

- ▶ accessible : grâce à une définition claire et pertinente des impôts et de leurs modalités d'application ;
- ▶ équitable : s'adressant à tous de manière identique et s'appuyant sur une assiette large et un taux modéré ;
- ▶ réaliste vis-à-vis des caractéristiques de l'environnement mondialisé, et en particulier de la mobilité des entreprises et des capitaux.

Il faut renforcer la compétitivité de la France, qu'il s'agisse :

- de son attractivité pour attirer les investissements étrangers et retenir les talents et les richesses nationales ;

- de la profitabilité et de la solidité financière des entreprises françaises, atouts majeurs dans le cadre d'échanges ou de concurrence avec des acteurs internationaux, et indispensables pour accéder aux financements nécessaires à leur développement.

La taxe professionnelle, contre-exemple notoire

Sa complexité est due à la multiplicité de taux appliqués par les collectivités et à l'existence de nombreuses exonérations. Les entreprises le comprennent d'au-

tant moins qu'elle n'a pas d'équivalent en Europe et qu'elle frappe les facteurs de production.

La réforme à l'étude vise à maintenir les capacités de production en France et à permettre aux industriels de se battre à armes égales avec leurs concurrents étrangers. Le ministère de l'Economie évoque la possibilité d'harmoniser et de relever les bases foncières industrielles mais aussi commerciales, ainsi que certaines taxes dans le secteur de l'énergie. D'autre part, est évoquée l'instauration d'une contribution sur la valeur ajoutée de 1,5 % à partir de 1 million d'euros de chiffre d'affaires (avec un taux progressif en dessous de ce seuil assorti d'une minoration pour les plus petites entreprises). L'imposition serait plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée.

Sur le volet foncier, les entreprises semblent reconnaître qu'un lien fiscal direct et équitable avec les collectivités doit demeurer. En revanche, la composante assise sur la valeur ajoutée pèserait sur le facteur travail et pourrait se révéler particulièrement pénalisante pour les entreprises de services, dont la masse salariale représente une part considérable de la valeur ajoutée. En France, le facteur travail est déjà beaucoup plus imposé que chez nos principaux concurrents.

Cela est d'autant plus crucial que la mobilité des sociétés de services est plus grande que celles des entreprises industrielles. Il ne faudrait donc pas adopter une réforme de la TP qui pousserait les premières à s'expatrier.

La TP n'est pas la seule à montrer ses limites : le taux nominal d'impôt sur les sociétés est l'un des plus élevés d'Europe, même si dans les faits, le taux effectif d'impôt est bien moindre ! Ne faudrait-il pas afficher un taux nominal d'IS plus en rapport avec son taux moyen effectif plutôt qu'un taux nominal élevé et une nébuleuse de déductions et de réintégrations ? En outre, l'IS ne touche qu'un tiers des entreprises françaises : celles qui font des bénéfices, ce qui dévalorise ainsi la performance. L'IS ne rapporte à l'Etat qu'un peu plus de 16 % de l'ensemble de ses recettes fiscales et ne représente que 2,2 % du PIB. Dans ces circonstances, on peut s'interroger sur son degré d'efficacité et d'équité.

La reprise économique que chacun espère s'accompagnera d'une concurrence encore plus rude. Le cadre fiscal propre à chaque espace économique est l'une des composantes de cette concurrence. Ne laissons pas passer l'occasion d'améliorer les performances de nos entreprises au travers de la modernisation de notre fiscalité. ■



Jean-Luc Decornoy,
président
du directoire
de KPMG S.A.